

CONDITIONS DE REMBOURSEMENT

Sur décision du Conseil d'Administration du CUFR Champollion, le remboursement des droits d'inscription est possible :

- Si la demande est formulée **AVANT LE 31 JANVIER 2013** (en cas d'attribution tardive de bourses la demande sera prise en compte sans limitation de date)
- La cotisation de Sécurité Sociale est valable également dans tout autre établissement habilité et n'a pas à être versée dans l'autre établissement si celui-ci ouvre droit au bénéfice du régime de Sécurité Sociale étudiante. Elle est acquise pour la totalité de l'année universitaire en cours du 01 octobre au 30 septembre.
- Hormis les étudiants boursiers, les étudiants obtenant le remboursement des droits universitaires se verront retenir une somme au titre des actes de gestion (notamment en cas de transfert de dossier). Sur décision du CA du CUFR Champollion, cette somme sera égale au tiers du montant des droits d'inscription au diplôme.

PIECES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT

- (1) - *Inscription dans un autre établissement public d'enseignement supérieur :*
 - quittance des droits versés dans l'établissement concerné (en 2 exemplaires)
 - Originaux et copies de la carte d'étudiant, certificats de scolarité, attestation de versement
 - R.I.B ou R.I.P du compte de la personne qui a émis le chèque lors de l'inscription.

- (2) - *Réussite à un concours :*
 - attestation de réussite (en 2 exemplaires)
 - Originaux et copies de la carte d'étudiant, certificats de scolarité, attestation de versement
 - R.I.B ou R.I.P du compte de la personne qui a émis le chèque lors de l'inscription.

- (3) - *Dans le cas des boursiers :*
 - attribution définitive de bourse (en 2 exemplaires)
 - Copie de la carte d'étudiant
 - R.I.B ou R.I.P au nom de l'étudiant (en 2 exemplaires)

- (4) - *Remboursement de la cotisation Sécurité Sociale :*
 - quittance des droits versés dans un autre établissement ou tout autre justificatif (en 2 exemplaires)
 - Copie de la carte d'étudiant
 - R.I.B ou R.I.P au nom de l'étudiant (en 2 exemplaires)

Scolarité Campus d'Albi
Place de Verdun
81012 Albi Cedex 9
Tél : 05 63 48 17 17

contact.albi@univ-jfc.fr

Scolarité Camps Castres
Rue Firmin Oulès
81100 Castres
Tél : 05 63 51 24 01

contact.castres@univ-jfc.fr

Scolarité Campus de Rodez
Avenue de l'Europe B.P. 3219
12032 Rodez Cedex 9
Tél : 05 65 73 36 50

contact.rodez@univ-jfc.fr